

Zeitschrift:	Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz
Herausgeber:	Schweizer Film
Band:	8 (1943)
Heft:	116
Artikel:	Où l'on forme les futurs cinéastes... : "le Centre artistique et technique des jeunes du cinéma" à Nice
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-732897

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ces dispositions sont applicables aux exploitants de format réduit lorsqu'elles se trouvent dans une localité où existe au moins une exploitation en format standard.

Article 3. — A compter du 18 novembre 1942, les prix appliqués par les exploitations de Format réduit, dans les localités où n'existe aucune exploitation en Format standard, seront fixés librement dans la limite des taux fixés au barème ci-annexé sans que le prix minimum puisse être inférieur à 5 francs. Les mêmes prix devront être appliqués tant les samedis, dimanches, veilles et jours de fête que les autres jours de la semaine.

Article 4. — Les enfants de moins de 13 ans, les militaires et les jeunes des Chantiers de Jeunesse en uniforme paieront demi-tarif tous les jours, à toutes les places avec un minimum de 4 francs, ce minimum étant ramené à 3 francs pour les cinémas en Format réduit dans les

localités où n'existe pas de cinéma en standard.

Toutefois, les dimanches et jours de fête, le directeur de la salle aura la faculté de limiter à son choix l'admission des enfants au-dessous de 13 ans au demi-tarif.

Article 5. — Pour les salles qui passent des attractions, une majoration du prix des places pourra être appliquée à titre permanent dans la limite de 5 francs pour les salles de première exclusivité ou de première vision des villes-clés et dans la limite de 3 francs pour les autres salles.

Cette majoration sera autorisée sur la demande de l'exploitant dans les conditions prévues à l'article 3 de la décision 21.

Article 6. — Aucune séance gratuite ne pourra être donnée sans l'autorisation du C.O.I.C.

Article 7. — La projection d'un film d'un ordre de vision supérieur à celui correspondant au classement de la salle, est

subordonnée à une autorisation préalable du C.O.I.C. La salle devra alors pratiquer les prix de la catégorie correspondant à l'ordre de vision du film.

Article 8. — A titre exceptionnel, les exploitants des salles qui pratiquaient antérieurement des prix supérieurs au maximum prévu à l'arrêté du 3 février 1942, pourront sur justification de leur part être autorisés à appliquer un tarif spécial. Ce tarif sera fixé par décision du Comité de Direction du C.O.I.C. après accord du Commissaire du Gouvernement et du Délégué du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances.

Article 9. — Des dérogations aux dispositions de l'article 2 et 5, peuvent être autorisées par décision du Comité de Direction sur avis des Commissions prévues à l'article 2 de la décision 21.

Le Comité de Direction:
M. Achard, A. Debré, R. Richebe.

Catégorie du cinéma	Villes-Clés et faubourgs dans un rayon de 5 km			Villes de plus de 60.000 habitants et faubourgs dans un rayon de 5 km			Villes de 15.001 à 60.000 habitants et faubourgs dans un rayon de 5 km			Villes de 3.001 à 15.000 habitants			Localités de 3.000 habitants et moins		
	Catégories de places			Catégories de places			Catégories de places			Catégories de places			Catégories de places		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Exclusivités	12	15	18												
1 ^{re} Vision	10	12	15	10	12	14	8	10	12	6	8	10	5	6	7
2 ^e Vision Centre . .	8	10	12												
2 ^e Vision Quartiers .	7	8	10	7	9	12	7	8	10	5	6	8	»	»	»
3 ^e Vision	6	8	10	6	8	10	5	6	8	»	»	»	»	»	»
Visions ultérieures . .	5	6	8	5	6	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»

N.-B. — Les villes-clés de la Zone Non Occupée sont Lyon, Marseille, Toulouse, Nice et Vichy.

Où l'on forme les futurs cinéastes . . .

« Le Centre Artistique et Technique des Jeunes du Cinéma » à Nice.

La formation professionnelle des jeunes cinéastes est, en Europe du moins, un grand souci pour la Corporation. Car, à peu d'exceptions près, le cinéma n'est jusqu'ici pas « enseigné » comme tout autre art et toute autre technique. Fort heureusement, plusieurs initiatives ont été prises dernièrement pour combler cette lacune. En Suisse, le Conservatoire de Genève s'est adjoint depuis quelques mois une classe de cinéma, confiée à Madame Françoise Rosay; en France a été créé le Centre artistique et technique des Jeunes du Cinéma à Nice, dirigé par M. Paul Legros et d'autres cinéastes expérimentés.

Vu l'importance de cette question, nous voudrions emprunter les passages essentiels d'un article de M. R. Saramito, décrivant une visite au Centre et paru dans l'excellente revue corporative « Cinéma-Spectacles » :

La création du Centre Artistique et Technique est de date toute récente, aussi beau-

coup de personnes si elles en ont cependant entendu parler, ignorent encore ses véritables buts, ses principales missions.

C'est en date du premier août 1941, qu'une élite de jeunes artistes et techniciens du cinéma conçurent l'idée de grouper toute leur énergie, toute leur foi et leur savoir, pour élaborer ce Centre qui aujourd'hui à tout juste un an d'intervalle rivalise de vitalité et de rayonnement dans la production nationale.

Pour édifier et concrétiser leur projets, les créateurs du Centre ont choisi à Nice, dans un des quartiers les plus riants, au pied d'une des collines les plus agréables et des mieux exposés, la villa « El Patio », magnifique résidence de style mauresque et pouvant répondre à tous les besoins qu'ils en attendaient.

En pénétrant dans la villa nous nous trouvons dans un agréable et vaste hall d'entrée où se situent les divers bureaux de Direction et de production, ainsi qu'une

salle de bibliothèque absolument unique en son genre et où l'on peut trouver toute l'encyclopédie intéressant le cinéma ; elle est ouverte à tous les membres du Centre ainsi qu'à tous les professionnels du cinéma qui peuvent y trouver une documentation pour tous les sujets relatifs aux arts touchant le cinéma.

Au premier étage, avec le foyer intellectuel, sont réunis tous les services administratifs ainsi que le département musical chargé de repertorier ou de créer toute la musique d'accompagnement nécessaire à une bande sonore.

Dans les dépendances de la villa sont aménagées : ateliers de décoration, d'enregistrement des sons, laboratoire photographique, magasins de projecteurs et décors, atelier de prises de vues, atelier spécial pour dessins animés ; une salle de montage absolument parfaite, équipée avec des « Moritone » dernier modèle, retient particulièrement mon attention, et me permet de voir les films « Les Chevaux du Vercors », de Jacqueline Audry et « Les Surprises de la Vie », de Paul Gilson, en cours de montage.

Tous les jeunes du Centre s'affarent avec ardeur et apportent à leur tâche une foi sincère, un véritable attachement. Le Centre vital, le résultat le plus édifiant de tous les efforts des créateurs du Centre des Jeunes, est la salle de projection — auditorium avec cabine ultra-moderne ; l'installation de cette dépendance technique est absolument remarquable, unique, certainement une des meilleures réussites en Europe pour cette spécialité. En commençant par l'auditorium proprement dit, parfaitement isolé des bruits extérieurs par une matière spéciale offrant des garanties absolues, nous pouvons constater que, techniquement parlant, cette salle répond pour l'heure aux derniers progrès conçus pour les besoins d'enregistrement ; séparée de l'auditorium par une cabine vitrée et absolument étanche, la salle des mélanges est équipée en matériel C. R. C. ; la cabine de projection, montée avec des postes Erneman prévus pour passer les bandes séparées image et son, avec les cinq têtes sonores montées sur bâti spécial ; son système de contrôle américain, grâce auquel l'opérateur projectionniste peut suivre et entendre le son depuis la salle d'auditorium, complète de remarquable façon cet ensemble unique. Ma visite technique se termine auprès d'un camion sonore qui permet au Centre de procéder à tous les travaux d'enregistrement en plein air.

*

Comment et pour qui fonctionne le Centre des Jeunes ? Pour me documenter à ce sujet, j'ai rendu visite à M. Damas, qui s'occupe exclusivement des stagiaires. Il les oriente, les dirige, les conseille ; son expérience en l'art cinématographique, mûrie par de longues années de pratique, lui donne une incontestable autorité, et il m'explique : « Le Centre artistique et technique des Jeunes du Cinéma est une association professionnelle, fonctionnant sous le régime de la Loi de 1901, il est ouvert à tous ceux qui veulent tenter leur chance et qui y ont accès par voie de concours. »

Cependant le cinéma est un métier que l'on peut qualifier d'un des plus difficiles ; il exige le plus de dons, le plus de qualités innées, avec une connaissance fort étendue de tous les problèmes techniques, scientifiques et littéraires, il demande au surplus de réelles qualités morales et de travail, de ce fait il est indubitable que l'on doit être très prudent dans le recrutement des aspirants cinéastes. La direction du Centre des Jeunes pense avoir résolu ce problème fort délicat en instituant le service des stagiaires.

Pour le concours d'entrée, qui est ouvert à tous jusqu'à vingt-cinq ans, aucun diplôme n'est exigé, car le procédé institué permet de dépister sans appel tout concurrent n'ayant point les qualités requises pour le métier cinématographique et n'ayant rien à voir avec la possession d'un diplôme.

Cette première sélection, absolument nécessaire, s'opère d'abord par l'envoi à cha-

que candidat d'un questionnaire spécialement adapté aux principes élémentaires et fondamentaux intéressant le cinéma et auxquels chacun doit répondre. Quant à ceux qui, à la suite de l'envoi d'un questionnaire rempli convenablement, sont jugés dignes de poursuivre les épreuves, ils sont convoqués directement au Centre, où ils sont examinés par un jury qui les questionne et évalue leurs connaissances générales. Cette deuxième épreuve est assez facilement franchie pour des candidats ayant au moins une instruction du niveau enseignement secondaire complet ou brevet supérieur.

En troisième et dernier lieu une épreuve originale basée sur le système psychotechnique permet de juger chez chaque concurrent à l'aide de nombreux « tests » le summum des qualités innées et utiles exigées chez les cinéastes.

A la suite de cet ultime examen, le candidat agréé passe six mois au Centre. Quelle que soit sa spécialité définitive, il fait, durant les trois premiers mois, un stage dans tous les différents services et ce n'est que dans les trois autres derniers mois que le stagiaire est spécialisé dans la branche qui l'intéresse.

L'enseignement du Centre est essentiellement pratique, le stagiaire participe au

début à tous les travaux comme apprenti, ce n'est qu'au fur et à mesure qu'il gravit les échelons ; à sa sortie du Centre nanti de toutes les connaissances pratiques et usuelles que tout cinéaste doit posséder, il est à même de se débrouiller dans la profession.

*

Cette union d'effort de jeunes se solde dans les premiers mois de la création du groupement, par de remarquables réalisations ; pour n'en citer que quelques-unes :

Départ à zéro, de Maurice Cloche ;
La Maison du Soleil, de Jean Arroy ;
Jeunes en Montagne, de Georges Régnier ;
Chantier 41, de Maurice Labro ;
Chefs de demain, de René Clément.

Pour bientôt, le Centre sortira la grande production de Ed. T. Greville, « *Les Cadets de l'Océan* », film de 2400 mètres retracant la vie des mousses.

Indépendamment de sa tâche principale de formation de cadres de cinéastes complets, le Centre veut s'attacher à une production strictement française ; ses buts sont de rénover le cinéma national, d'en dégager une formule type s'adaptant à des films de court métrage à tendance poétique et nouvelle, qui, sans aller jusqu'à l'avant-garde, doit sortir des techniques nouvelles l'orientant vers du pur cinéma.

Nouvelles d'Allemagne

(Informations de notre correspondant berlinois H. K.)

Dans le domaine du cinéma comme dans tout autre, l'offre et la demande doivent maintenir un certain équilibre. Si l'on pense que 8000 films ont été distribués en Europe pendant les trois années avant la guerre, on comprend aisément que ceux-ci ne pouvaient être exploités d'une façon normale et rationnelle. Aujourd'hui, l'économie cinématographique européenne prévoit une offre annuelle d'environ 400 films. 107 d'entre eux seraient à réaliser en Allemagne, probablement 80 en Italie et 92 en France (y compris la production de la société « Continental ») ; l'Espagne produira cette saison de 40 à 50 films spectaculaires, mais le Portugal trois seulement. Dans la production scandinave, la Suède domine avec 35 films, suivie de la Finlande et du Danemark, avec une vingtaine de films pour chaque pays, et de la Norvège avec 6 à 10 films de long métrage. Parmi les pays de l'Europe orientale, c'est la Hongrie qui tient la première place avec une production annuelle de 40 films.

Le premier groupe de la production allemande, destinée à la distribution dans le Reich même, comprend 60 films spectaculaires — dont nous avons déjà signalé les principaux — et plus de 70 documentaires. L'Ufa et la Tobis annoncent 12 grands films chacune, la Terra 11 et la société « Berlin-Film », malgré la courte durée de son existence, déjà 8 ; la Bavaria offre

également 8 films, la « Wien-Film » 6 et la « Prag-Film », fondée récemment, 3 films. Une préférence marquée est donnée aux films divertissants et gais, mais chaque production a pourtant ses traits caractéristiques. Ici, beaucoup de musique et de danse, là surtout des romans d'amour avec une note sentimentale, là encore des drames qui n'excluent pas le pathétique. Les films « politiques », fait remarquable, ont presque disparu et de même les « films de conflits psychologiques ». Les films historiques et les biographies filmées, si nombreux il y a peu de temps encore, sont également en régression. En revanche, on cherche à satisfaire la demande du public, qui réclame musique et gaîté.

Ajoutons qu'avec les films allemands sont aussi offerts une douzaine de films tournés à l'étranger et synchronisés en langue allemande. Parmi eux figurent 8 films de la « Continental »-Paris et 4 films italiens.

*

L'Allemagne a développé une vaste production de films d'actualité. A côté de la « Deutsche Wochenschau », dont le matériel est fourni par ses nombreux opérateurs attitrés et les compagnies de propagande, est réalisée une seconde édition d'actualités, la « Auslands-Wochenschau ». Tandis que la première est projetée dans chaque cinéma allemand, la seconde, synchronisée actuellement dans plus de 30 langues, est